

# Expériences et perceptions de l'antisémitisme

## Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE

### Résumé



*L'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît le droit de ne pas subir de discrimination fondée notamment sur la race, les origines ethniques ou sociales, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion.*

La dernière fois que vous êtes passé devant l'une des nombreuses et belles synagogues d'Europe, est-ce que des policiers lourdement armés gardaient ses portes ? C'est une image qui heurte. Plus de 70 ans après l'Holocauste, elle n'est que trop courante. Et les synagogues ne sont pas les seules à avoir besoin de protection. Un nombre incalculable de centres et d'écoles juifs font également l'objet de mesures de sécurité spéciales. Les personnes juives sont aussi les cibles de commentaires odieux en ligne, dans les médias et la politique. Elles doivent supporter des regards et gestes hostiles dans leur voisinage, tout comme des graffitis et d'autres formes de vandalisme ainsi qu'une discrimination dans les lieux de vie sociale, dans les écoles et au travail.

*« Aujourd'hui en Allemagne, l'antisémitisme est exactement ce qu'il était il y a 30 ans. Depuis 12 ans l'antisémitisme n'est plus tabou en Allemagne, alors il est plus fréquent, verbalement et physiquement, dans la rue et sur les réseaux sociaux. » (Femme, 60-69 ans, Allemagne)*

L'Union européenne (UE) et ses États membres sont tenus par la loi de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour combattre efficacement l'antisémitisme et préserver la dignité de la population juive. Pourtant, dans l'ensemble de l'Union, les personnes juives sont toujours victimes d'actes de vandalisme, d'insultes, de menaces et d'agressions, voire de meurtres.

La persistance et la prévalence de l'antisémitisme empêchent les personnes visées de vivre ouvertement leur vie en tant que Juifs sans crainte pour leur sécurité et leur bien-être. Telle est la conclusion des enquêtes à grande échelle menées en 2012 et en 2018 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE.

*« La situation est telle qu'aujourd'hui je constate, par exemple, que le mot «juif» est devenu une insulte courante à Copenhague. En tant que Juive ayant grandi au Danemark, j'ai toujours évité de montrer ou de dire aux gens que je suis Juive. » (Femme, 20-24 ans, Danemark)*

Il est impossible de déterminer précisément à quel point ces réalités quotidiennes peuvent être corrosives. Mais une statistique, choquante, parle d'elle-même : au cours des cinq dernières années, dans 12 États membres de l'UE, un tiers des personnes juives dont les familles sont installées depuis des siècles dans ces pays ont déclaré qu'elles envisageaient d'émigrer parce qu'elles ne se sentaient plus en sécurité dans ces pays en tant que Juifs.

Pour lutter contre l'antisémitisme, il convient de s'appuyer sur des données solides et fiables, capables de démontrer dans quelle mesure les États membres de l'UE répondent aux obligations de la législation de l'UE : décision-cadre sur le racisme et la xénophobie, directive sur l'égalité raciale et directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi, pour l'essentiel. Mais ces données sont rarement disponibles, comme le montre chaque année la FRA

dans ses enquêtes.<sup>1</sup> L'UE et ses États membres ne disposent que de preuves dispersées pour prendre des mesures contre l'antisémitisme. La FRA vient alors compléter ces lacunes par les données et les conclusions de ses propres enquêtes, expliquant comment les personnes s'identifiant elles-mêmes comme juives vivent l'antisémitisme dans l'UE.

Le 6 décembre 2018, les gouvernements des États membres de l'UE ont adressé un message clair en adoptant la Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et les institutions juives en Europe. Le Conseil prend acte de l'étendue de la haine antisémite, confirmée dans les conclusions de l'enquête de 2018 de la FRA, et il invite les États membres de l'UE à prendre des mesures pour lutter contre l'antisémitisme et améliorer la sécurité des communautés juives.

Le présent document expose les principales conclusions de la deuxième enquête de la FRA sur les expériences des personnes juives en rapport avec le crime de haine, la discrimination et l'antisémitisme dans l'Union européenne. Il s'agit de la plus grande enquête sur la population juive jamais réalisée dans le monde. Près de 16 500 personnes s'identifiant comme juives y ont participé dans 12 États membres de l'UE. Cette enquête donne à réfléchir. Elle souligne que l'antisémitisme demeure omniprésent dans toute l'UE et qu'il s'est, à bien des égards, banalisé de manière inquiétante.

*« Au travail et sur les réseaux et dans les médias, l'antisémitisme y est quotidien et décomplexé. »*  
(Femme, 40-44 ans, France)

---

<sup>1</sup> FRA (2018), *Antisemitism: Overview of data available in the European Union 2007-2017*, Luxembourg, Office des publications.

# Principales conclusions et avis de la FRA

S'appuyant sur les conclusions tirées de son enquête, la FRA a formulé les avis exposés ci-après pour aider les décideurs politiques au niveau national et au niveau de l'UE à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre l'antisémitisme. Ces avis complètent ceux formulés

par la FRA dans son rapport faisant suite à la première enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives dans l'UE, publié en 2013. Étant donné la prévalence de l'antisémitisme sur le terrain, les avis formulés en 2013 demeurent valables en 2018.

## L'antisémitisme devient omniprésent dans la vie quotidienne

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Une large majorité de répondants (85 %) considèrent que l'antisémitisme et le racisme sont les problèmes les plus urgents dans les États membres de l'UE où a été réalisée l'enquête.
- Une large majorité de répondants (89 %) estiment que l'antisémitisme a augmenté au cours des cinq dernières années dans le pays où ils vivent.
- Une majorité de répondants (72 %) se déclarent inquiets face à la montée de l'intolérance à l'égard des musulmans.
- Une large majorité de répondants (89 %) considèrent l'antisémitisme en ligne comme un problème dans le pays où ils vivent.
- Une large majorité de répondants (88 %) estiment que l'antisémitisme en ligne a augmenté au cours des cinq dernières années ; la plupart disent qu'il a « beaucoup » augmenté.
- La plupart des répondants disent qu'ils sont régulièrement exposés à des commentaires négatifs concernant les Juifs. Dans tous les pays où a été réalisée l'enquête, pour une large majorité de répondants (80 %), l'internet est le lieu où circulent le plus couramment des commentaires négatifs.

Les conclusions de l'enquête semblent indiquer une omniprésence de l'antisémitisme dans le domaine public, reproduisant et perpétuant des stéréotypes négatifs à propos des Juifs. Le simple fait d'être juive rend une personne plus susceptible de subir un flux continu d'insultes sous différentes formes, où qu'elle aille, quoi qu'elle lise et quelles que soient ses relations. En comparant les résultats de l'enquête de 2012 et de celle de 2018, on s'aperçoit que de plus en plus de répondants perçoivent l'antisémitisme comme un problème qui s'aggrave dans le pays où ils vivent.

*« L'antisémitisme et le racisme, c'est comme une escalope viennoise. Ils font partie du patrimoine culturel autrichien, tout comme la xénophobie et 'nous sommes différents'. Il n'y a rien à faire contre cela, il suffirait juste de supprimer les conséquences. » (Homme, 50-54 ans, Autriche)*

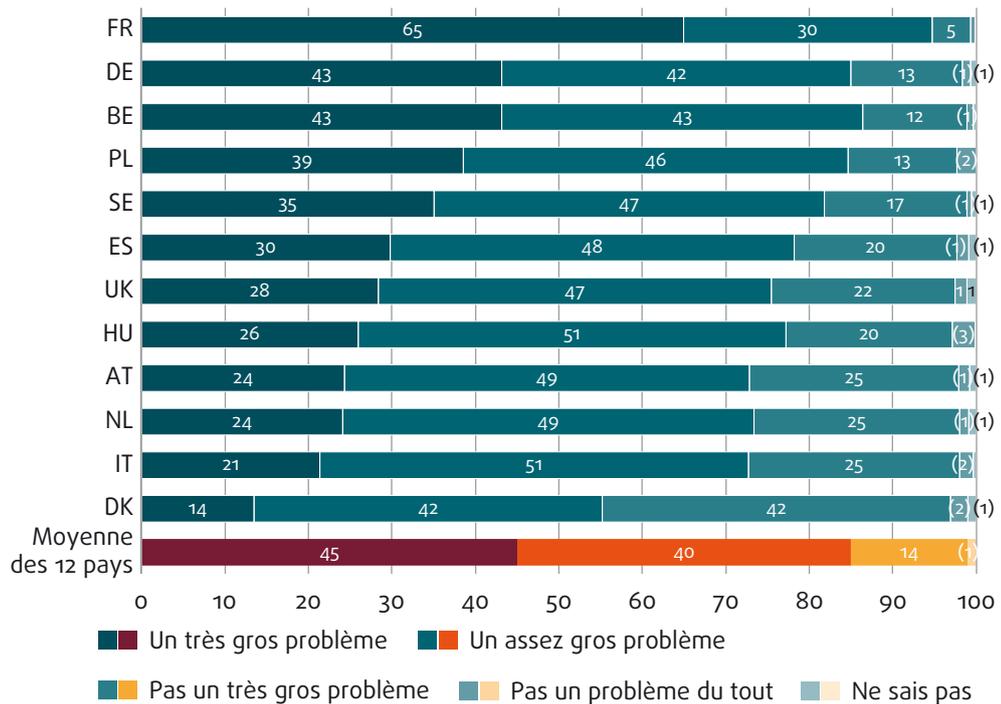
Globalement, dans l'enquête de 2018, neuf répondants sur dix (89 %) estiment que l'antisémitisme

a augmenté dans leur pays au cours des cinq années précédant l'enquête ; plus de huit sur dix (85 %) considèrent qu'il s'agit d'un problème grave. Les répondants ont tendance à juger l'antisémitisme comme le plus grand problème social ou politique à l'endroit où ils vivent. Ils estiment que l'antisémitisme posant le plus problème est celui qui s'exprime sur l'internet et sur les réseaux sociaux (89 %), suivi par l'antisémitisme exprimé dans les espaces publics (73 %), les médias (71 %) et la vie politique (70 %). Les commentaires antisémites les plus fréquemment et régulièrement entendus sont notamment les suivants : « les Israéliens se conduisent comme des nazis envers les Palestiniens » (51 %), « les Juifs ont trop de pouvoir » (43 %) et « Les Juifs exploitent la victimisation de l'Holocauste pour leurs propres intérêts » (35 %). Les répondants sont confrontés à ce type de commentaire le plus souvent en ligne (80 %), dans les médias autres que l'internet (56 %) et lors d'événements politiques (48 %).

« On dirait que les Pays-Bas sont lassés de l'antisémitisme. On dirait que c'est un sujet qui se banalise, sur les réseaux sociaux aussi, c'est considéré comme tout à fait normal. [...] C'est très inquiétant ! » (Femme, 35-39 ans, Pays-Bas)

« Je pense qu'avant, la Suède n'était pas du tout antisémite mais qu'elle a changé, et c'est cela qui est difficile. Avant, je ne craignais pas du tout de dire que j'étais juive. Mes enfants pensaient même que c'était intéressant quand ils étaient adolescents et voulaient avoir quelque chose de particulier. Aujourd'hui, j'hésite davantage à parler de mes origines. L'avenir m'inquiète. » (Femme, 70-79 ans, Suède)

Figure 1 : L'antisémitisme est perçu comme un problème dans le pays aujourd'hui, par État membre de l'UE (%)<sup>a,b,c,d</sup>



Notes : <sup>a</sup> Sur l'ensemble des répondants (n= 16 395) ; les résultats des pays ne sont pas pondérés, en revanche la moyenne des 12 pays est pondérée ; classement selon les réponses obtenues par « un très gros problème ».

<sup>b</sup> Question : Boz. À votre avis, dans quelle mesure les éléments suivants représentent-ils un problème en [PAYS] aujourd'hui ? Réponse : D. Antisémitisme.

<sup>c</sup> Dans certains cas, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % en raison des arrondis.

<sup>d</sup> Les résultats tirés d'un petit nombre de réponses sont moins fiables statistiquement. Ainsi, les résultats fondés sur 20 à 49 observations non pondérées dans le total d'un groupe, ou sur des cellules incluant moins de 20 observations non pondérées, sont notés entre parenthèses. Les résultats fondés sur moins de 20 observations non pondérées dans le total d'un groupe ne sont pas publiés.

Source : FRA, 2018

Dans ces conditions, il est encourageant que le Parlement européen ait adopté en juin 2017 une résolution sur la lutte contre l'antisémitisme, invitant à redoubler d'efforts dans ce sens aux niveaux local, national et européen. Cette résolution fait suite à un certain nombre d'initiatives lancées par la Commission européenne à la fois au niveau de l'UE et à l'échelle mondiale.<sup>2</sup> Il s'agit, notamment, de la nomination en décembre 2015 d'un coordinateur chargé de la lutte contre l'antisémitisme ; de la création, en 2016, d'un groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, qui a formulé des orientations politiques pour mieux faire face aux crimes et discours de haine, antisémites notamment; et d'un accord, avec des entreprises du secteur informatique, sur un code de conduite pour lutter contre les discours de haine illégaux en ligne, en mai 2016.

« Il n'y a pas d'antisémitisme en Hongrie, peu importe l'image qu'on essaie de donner de ce pays. L'histoire a laissé des blessures mais elles guérissent formidablement bien. » (Homme, 20-24 ans, Hongrie)

Certains États membres ont réagi en nommant des coordinateurs chargés de la lutte contre l'antisémitisme. D'autres ont adopté la définition de l'antisémitisme, pratique et non juridiquement contraignante<sup>3</sup>, approuvée en mai 2016 par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) et appuyée par la Commission européenne, considérant qu'il s'agit là d'une initiative utile pour prévenir et combattre l'antisémitisme. Voir le lien vers la définition de l'AIMH sur le site web de la Commission.<sup>4</sup>

Toutefois, plusieurs États membres doivent encore transposer correctement et intégralement la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie (2008/913/JAI) dans le droit national. Cette décision-cadre définit une approche pénale commune à l'échelle de l'UE pour lutter contre les manifestations graves de racisme et de xénophobie et donc d'antisémitisme, notamment dans les « cas dans lesquels l'acte est commis au moyen d'un système d'information » (article 9). L'éradication de l'antisémitisme du domaine public exige une action soutenue et résolue afin d'éliminer les stéréotypes négatifs persistants à l'égard des Juifs, notamment en ligne.

#### Avis n° 1 de la FRA

*Les États membres devraient faciliter l'intégration de mesures de prévention de l'antisémitisme dans les stratégies et plans d'action correspondants au niveau national. Les mesures développées pour prévenir l'antisémitisme devraient porter en particulier sur la sensibilisation en insistant notamment sur l'enseignement consacré à l'Holocauste. Les États membres devraient également faire en sorte d'évaluer systématiquement l'efficacité des mesures développées. Il conviendrait de faire appel aux coordinateurs nationaux chargés de la lutte contre l'antisémitisme, ainsi qu'à un vaste éventail de partenaires sociaux, d'organisations de la société civile et de groupes communautaires - y compris de groupes non juifs - pour qu'ils participent étroitement à l'élaboration des mesures de prévention et à l'évaluation de l'efficacité de ces mesures.*

2 En 2016, l'UE a organisé, avec le Canada, les États-Unis et Israël, le premier Forum de haut niveau de l'ONU sur l'antisémitisme mondial visant à promouvoir encore davantage les efforts de l'UE pour agir globalement contre l'antisémitisme.

3 Voir le site web de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

4 Voir la page web de la Commission sur la lutte contre l'antisémitisme.

## Un antisémitisme omniprésent fragilise le sentiment de sécurité des personnes juives

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Près de la moitié (47 %) des répondants craignent d'être victimes d'insultes verbales ou de harcèlement antisémites et plus d'un tiers (40 %) d'être agressés physiquement au cours des 12 prochains mois.
- Un tiers (34 %) a déclaré éviter, au moins occasionnellement, d'assister à des manifestations juives ou de visiter des sites juifs parce qu'ils ne se sentiraient pas en sécurité en tant que Juifs pendant leur trajet ou sur place. Plus d'un tiers des répondants (38 %) évitent certains lieux dans leur quartier ou voisinage, au moins occasionnellement, parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité en tant que Juifs.
- Dans les 12 États membres de l'UE où a été réalisée l'enquête, la moitié des répondants (49 %) portent ou montrent au moins occasionnellement des signes pouvant les identifier en tant que Juifs et plus des deux tiers de ces derniers (71 %) évitent au moins occasionnellement de le faire.
- Plus d'un tiers de tous les répondants (38 %) ont envisagé d'émigrer au cours des cinq dernières années parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité en tant que Juifs dans le pays où ils vivent.
- La majorité des répondants (70 %) estiment que les gouvernements nationaux n'agissent pas de manière suffisamment efficace contre l'antisémitisme. Cependant, la moitié des répondants (54 %) évaluent positivement les efforts du gouvernement de leur pays pour assurer la sécurité des communautés juives. Ce niveau de satisfaction est toutefois très variable d'un pays à l'autre.

*« Je n'ai pas peur quand je sors dans la rue car ma mezouza est tout près de l'intérieur de ma maison et n'est pas visible. Donc seules les personnes qui viennent chez moi peuvent la voir. J'ai peur de mettre la mezouza à l'extérieur. »* (Femme, 30-34 ans, Espagne)

Les résultats de l'enquête montrent que dans toute l'UE, un grand nombre de personnes juives ne peuvent pas vivre leur vie sans crainte pour leur propre sécurité et pour celle de leur famille et de leurs proches, et ce, en raison du risque de harcèlement et d'agressions antisémites. Le sentiment d'insécurité a également poussé certains Juifs à envisager l'émigration. En comparant les résultats de l'enquête de 2012 et de celle de 2018, on observe que les Juifs connaissent des niveaux semblables de harcèlement et de violence antisémites dans l'UE. Les conclusions des enquêtes montrent aussi que les répondants expriment les mêmes niveaux d'inquiétude sur le fait qu'eux-mêmes, les membres de leurs familles ou leurs proches puissent devenir les cibles de harcèlement ou de violence antisémites.

*« J'ai vraiment peur pour la sécurité de mon enfant en l'envoyant à une école juive. Je me demande tout les jours si je devrait l'envoyer ailleurs pour l'enseignement. »* (Femme, 30-34 ans, Belgique)

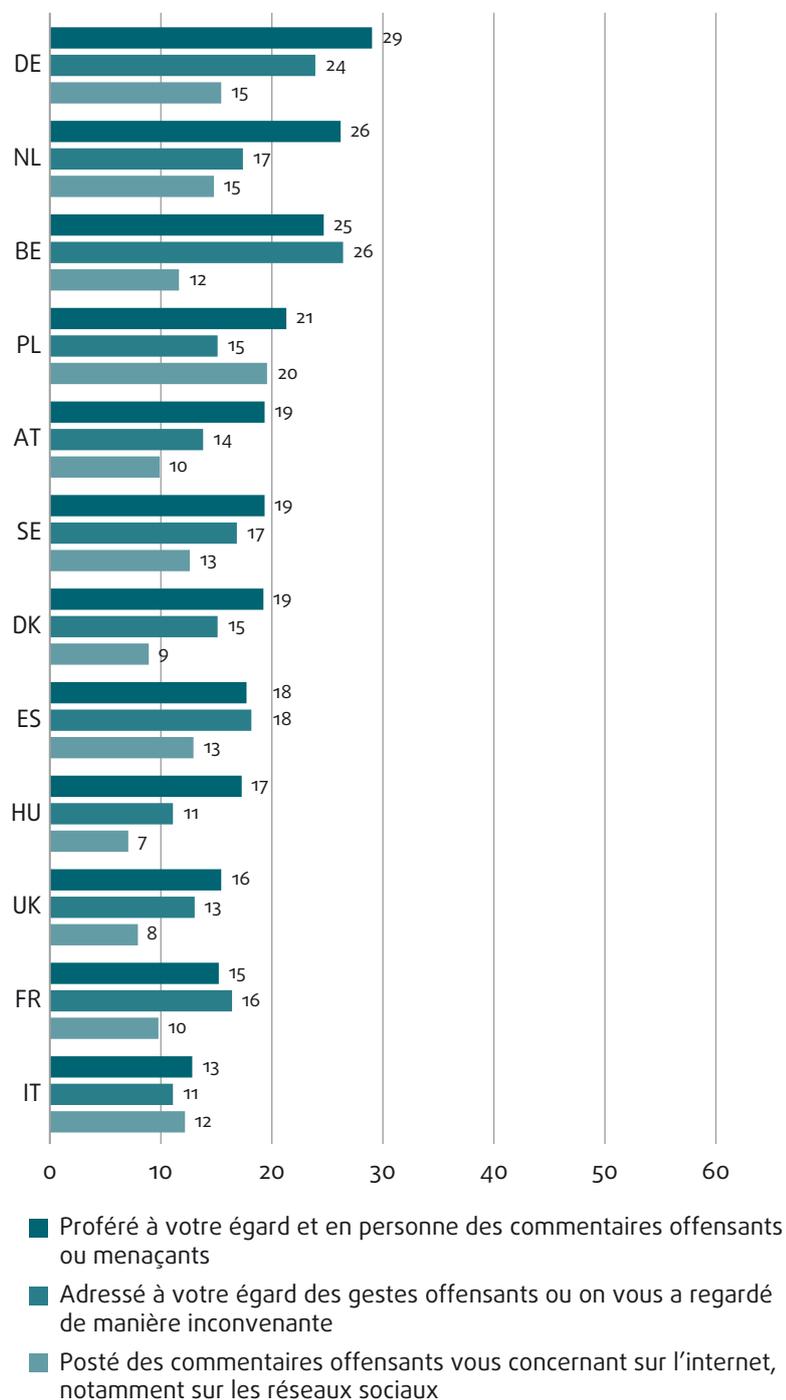
*« J'ai très peur pour l'avenir de mes enfants car le mot « juif » est une injure dans mon quartier. Les gens haïssent tellement les Juifs que leur vie ne signifie rien pour eux. Nous craignons que nos enfants se fassent attaquer d'une manière ou d'une autre. »* (Homme, 45-49 ans, Danemark)

Les conclusions de l'enquête de 2018 montrent que plusieurs centaines de répondants ont été personnellement victimes d'une agression antisémite physique au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pendant cette période, plus d'un quart (28 %) des répondants ont subi un harcèlement antisémite au moins une fois. Les personnes qui portent ou montrent en public des signes pouvant les identifier comme étant juives sont plus susceptibles d'être les cibles de harcèlement antisémite (37 %) que celles qui n'en portent ou n'en montrent pas (21 %).

*« J'ai entendu parler de nombreux incidents et je suis inquiet pour moi-même et pour ma famille. À la synagogue ou lors d'autres manifestations juives, nous sommes souvent tendus, par crainte de ce qui pourrait se passer. Personnellement, je porte la kippa et je l'ai toujours très bien vécu. Mais je ne me sens toujours pas à l'aise dans des quartiers moins juifs (c'est-à-dire presque partout ailleurs). »* (Homme, 55-59 ans, Royaume-Uni)

*« Je constate que les personnes juives de ma génération (y compris moi-même) ont de plus en plus le sentiment de ne pas être en sécurité ni d'être bienvenues ou acceptées en tant que Juifs aux Pays-Bas. »* (Femme, 30-34 ans, Pays-Bas)

Figure 2 : Expérience de harcèlement antisémite (trois des formes les plus répandues subies au moins une fois) au cours des 12 derniers mois, par État membre de l'UE (%) <sup>a,b</sup>



Notes : <sup>a</sup> Sur l'ensemble des répondants (n = 16 395) ; les résultats des pays ne sont pas pondérés.

- <sup>b</sup> Questions : Co3. Au cours des 12 DERNIERS MOIS en [PAYS], quelqu'un a-t-il :
- proféré à votre égard et en personne des commentaires offensants ou menaçants ;
  - adressé à votre égard des gestes offensants ou vous-a-t-on regardé de manière inconvenante ;
  - posté des commentaires offensants vous concernant sur l'internet, notamment sur les réseaux sociaux ?

Co4a. Ceci s'est-il produit PARCE QUE vous êtes Juif ?

Source : FRA, 2018

« *En Allemagne, vous subissez l'antisémitisme plutôt quand vous êtes à l'extérieur / ouvertement visible.* » (Femme, 30-34 ans, Allemagne)

Un répondant sur cinq (20 %) connaît des membres de sa famille ou d'autres proches qui ont été victimes d'insultes verbales, de harcèlement ou d'agressions physiques. Presque la moitié des répondants (47 %) craignent d'être victimes d'insultes verbales ou de harcèlement antisémites et quatre sur dix (40 %) de subir une agression antisémite physique.

« *Aucun de mes amis là où je vis ou de mes collègues de travail ne sait que je suis juive. Nos enfants ignorent mes origines juives car je suis terrifiée des commentaires qu'ils pourraient entendre à l'école. Je ne vais plus à la synagogue car ce n'est pas la peine, nous pourrions être pris pour cibles. La meilleure chose pour moi a été de me marier car je porte désormais le nom de Svensson.* » (Femme, 40-44 ans, Suède)

Un répondant sur trois (34 %) évite de se rendre à des manifestations juives ou sur des sites juifs car ils ne s'y sentent pas en sécurité en tant que Juifs, une fois sur place ou pendant leur trajet. Plus d'un tiers des répondants (38 %) ont envisagé d'émigrer au cours des cinq années précédant l'enquête parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité en tant que Juifs dans le pays où ils vivent.

« *Pour se rendre à une manifestation juive, même peu importante, il faut toujours s'inscrire d'abord et après seulement on vous indique l'endroit. On ne se sent donc plus du tout en sécurité pour aller dans des endroits où se rassemblent beaucoup de Juifs.* » (Femme, 55-59 ans, Pays-Bas)

« *Je ne porte jamais de symboles juifs publiquement et quand j'assiste à une manifestation juive, je regarde sans cesse par-dessus mon épaule. [...] Je veux seulement qu'on me laisse en paix et pouvoir pratiquer ma religion.* » (Femme, 40-44 ans, Suède)

Plus de la moitié des répondants (54 %) évaluent positivement les efforts déployés par le gouvernement de leur pays pour assurer la sécurité des communautés juives. Mais sept répondants sur dix (70 %) estiment que le gouvernement de leur pays ne lutte pas efficacement contre l'antisémitisme.

Les expériences d'antisémitisme perdurent, ce qui empêche gravement les personnes de jouir de leurs droits fondamentaux : protection de la dignité humaine, droit au respect de sa vie privée et familiale, liberté de pensée, de conscience et de religion, etc. Un grand nombre de Juifs estiment que leur gouvernement en fait assez pour protéger leur communauté. C'est encourageant. Seulement, le fait même que des mesures spéciales soient nécessaires, par exemple autour des synagogues et des centres et écoles juifs, de manière plus ou moins permanente pour assurer la sécurité des communautés juives révèle un malaise sociétal persistant et plus profond. Les États membres doivent être fermes sur leur engagement à répondre aux besoins des communautés juives en matière de protection.

« *Je pense que la crainte de l'antisémitisme est plus grande que l'antisémitisme lui-même.* » (Homme, 40-44 ans, Royaume-Uni)

« *Je porte une chaîne avec l'étoile de David mais je fais en sorte de ne pas la porter en public pour éviter les réactions antisémites.* » (Femme, 16-19 ans, Belgique)

#### Avis n° 2 de la FRA

*Les États membres devraient systématiquement coopérer avec les communautés juives pour protéger et sécuriser les sites juifs. Les États membres devraient engager des mesures de sécurité et veiller au financement en conséquence des organismes assurant la sécurité des communautés juives. L'UE et ses États membres devraient surveiller régulièrement et précisément comment évoluent la prévalence des crimes de haine et le sentiment de sécurité parmi la population juive, notamment en menant des enquêtes sur la victimisation. Cela permettrait de déterminer si les mesures de sécurité engagées sont efficaces.*

## Le harcèlement antisémite est si courant qu'il se banalise

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En moyenne, un tiers des répondants (39 %) a subi une forme de harcèlement antisémite au cours des cinq années précédant l'enquête. Plus d'un quart (28 %) en ont été victimes pendant les 12 mois qui ont précédé l'enquête.
- Les répondants déclarent que les contenus antisémites sur l'internet sont la forme d'antisémitisme la plus grave. Toutefois, les commentaires adressés en personne et les gestes offensants ou les regards inconvenants sont les formes les plus courantes de harcèlement antisémite vécu personnellement par les répondants. Par exemple, respectivement 18 % et 16 % déclarent avoir été confrontés à ces formes de harcèlement au cours des 12 mois précédant l'enquête.
- L'incident le plus grave de harcèlement antisémite vécu au cours des cinq années précédant l'enquête est pour les répondants, dans la plupart des cas, l'expression de propos antisémites. Ce harcèlement a été observé également dans des situations où les personnes concernées ont pu être identifiées comme juives. (Deux répondants sur trois en moyenne ont relevé ces deux aspects pendant les incidents qu'ils ont vécus).
- Il a été demandé aux répondants de décrire, dans la mesure du possible et selon leurs perceptions, l'auteur de l'incident le plus grave de harcèlement antisémite dont ils ont été victimes au cours des cinq années précédant l'enquête. Dans 31 % des cas, les répondants ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas l'auteur, dans 30 % qu'il s'agissait d'une personne avec une position musulmane extrémiste et dans 21 % qu'il s'agissait d'une personne ayant des opinions politiques de gauche.
- La majorité des répondants (79 %) victimes de harcèlement antisémite au cours des cinq années précédant l'enquête n'ont pas signalé l'incident le plus grave à la police ni à aucune autre organisation.
- Près de la moitié (48 %) des répondants qui n'ont pas signalé l'incident le plus grave à la police ont déclaré que rien n'aurait changé s'ils l'avaient fait. Une proportion équivalente (43 %) de répondants estime que l'incident n'était pas suffisamment grave.
- Dans les 12 pays où a été réalisée l'enquête, 3 % des répondants ont été personnellement victimes d'une agression physique parce qu'elles sont juives, au cours des cinq années précédant l'enquête. Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 2 % des répondants ont été victimes d'une agression physique parce qu'ils étaient Juifs.
- Dans ces 12 pays, 4 % des répondants déclarent que leurs biens ont été délibérément vandalisés parce qu'ils sont Juifs, au cours des cinq ans précédant l'enquête, contre 2 % au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Les conclusions de l'enquête semblent indiquer que les personnes juives sont si souvent victimes d'attaques antisémites que certaines leur paraissent banales. Mais tout incident antisémite est au fond une atteinte à la dignité de la personne et il ne faut pas le négliger comme s'il s'agissait d'un simple désagrément. L'enquête de 2012 comme celle de 2018 montrent que les répondants signalent très peu à la police ou à une autre institution les incidents antisémites dont ils sont les victimes. En comparant les résultats de deux enquêtes, on s'aperçoit que les catégories des auteurs de harcèlement antisémite concordent, certaines catégories d'individus étant toujours surreprésentées.

*« Je ne m'identifie jamais en public pour éviter toute discrimination. La société espagnole n'est pas confrontée à beaucoup de religions et ne comprend pas le judaïsme, j'ai peur d'être considérée comme quelqu'un de «bizarre». Je préfère m'intégrer dans la société au quotidien. »*  
(Femme, 30-34 ans, Espagne)

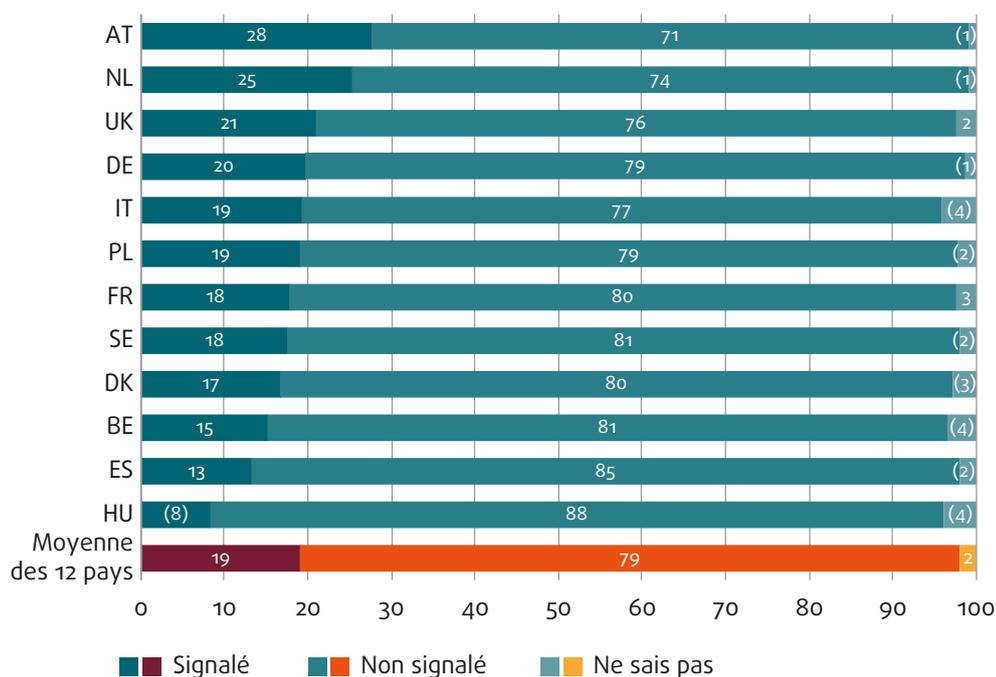
Les résultats de l'enquête de 2018 montrent que huit répondants sur dix (79 %) ayant été victimes de harcèlement antisémite au cours des cinq années précédant l'enquête n'ont pas signalé l'incident le plus grave à la police ni à une autre organisation. Les principales raisons invoquées pour ne pas signaler les incidents sont le sentiment que cela ne changerait rien (48 %) ; qu'ils ne considéraient pas que l'incident était suffisamment grave pour être signalé (43 %) ; ou parce que ce serait trop compliqué de le signaler ou cela causerait trop de problèmes (22 %).

Le fait que les auteurs d'actes antisémites proviennent de toutes catégories sociales et tendances politiques confondues sont la preuve d'une banalisation de l'antisémitisme. Les répondants ont décrit les auteurs de l'incident le plus grave de harcèlement antisémite dont ils ont été victimes comme étant : des personnes qu'ils ne connaissaient pas (31 %), des personnes ayant une position musulmane extrémiste (30 %), des personnes ayant des opinions politiques de gauche (21 %), des collègues

de travail ou camarades d'écoles/universités (16 %), des connaissances ou amis (15 %) et des personnes ayant des opinions politiques de droite (13 %).

« Je n'avoue jamais que je suis Juive, par crainte. Seules deux personnes connaissent mes origines. [...] Si personne ne sait que je suis Juive, je ne risque pas de subir de discrimination. Quand on me demande directement quelle est ma nationalité, je réponds par un mensonge. »  
(Femme, 50-54 ans, Pologne)

Figure 3 : Signalement de l'incident le plus grave de harcèlement antisémite au cours des cinq dernières années, par État membre de l'UE (%)<sup>a,b,c,d</sup>



Notes : <sup>a</sup> Parmi les répondants ayant subi une forme de harcèlement antisémite au cours des cinq dernières années (n = 6 486) ; les moyennes des 12 pays sont pondérées.  
<sup>b</sup> Question : Co8. Avez-vous ou quelqu'un d'autre a-t-il signalé cet incident à la police ou à toute autre organisation ?  
<sup>c</sup> Dans certains cas, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % en raison des arrondis.  
<sup>d</sup> Les résultats tirés d'un petit nombre de réponses sont moins fiables statistiquement. Ainsi, les résultats fondés sur 20 à 49 observations non pondérées dans le total d'un groupe, ou sur des cellules incluant moins de 20 observations non pondérées, sont notés entre parenthèses. Les résultats fondés sur moins de 20 observations non pondérées dans le total d'un groupe ne sont pas publiés.

Source : FRA, 2018

La directive relative aux droits des victimes stipule que les victimes doivent être traitées avec respect et tact, sans discrimination d'aucune sorte fondée sur des motifs tels que la religion (considérant 9). En vertu de l'article 22 de cette directive, toutes les victimes doivent pouvoir faire l'objet d'une évaluation visant à déterminer les mesures à prendre pour les protéger contre une nouvelle victimisation. Cette

évaluation doit tenir compte des caractéristiques personnelles de la victime, notamment de sa religion si cet aspect présente un intérêt pour l'évaluation de ses besoins en matière de protection. La directive met notamment en avant les cas d'infraction fondée sur un motif discriminatoire, lié aux caractéristiques personnelles de la victime, y compris sa religion. Dans de tels cas, les autorités des

États membres ont spécialement pour tâche d'évaluer les risques d'une nouvelle victimisation fondée sur cette caractéristique. La décision-cadre sur le racisme et la xénophobie exige que la motivation du préjugé soit considérée comme une circonstance aggravante ou qu'elle soit prise en considération par la justice pour la détermination des sanctions à infliger aux auteurs de l'infraction (article 4). Pour que la législation de l'UE puisse être appliquée de manière totale et entière, il est nécessaire d'encourager les victimes à signaler les infractions antisémites à la police et de s'assurer que la police enregistre correctement la motivation de l'infraction au moment de son signalement.

#### Avis de la FRA n° 3

*Les États membres devraient transposer de manière correcte et complète la directive relative aux droits des victimes (2012/29/UE) dans le droit national pour que les victimes d'antisémitisme puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin lorsqu'elles signalent des incidents aux autorités compétentes. Les États membres devraient également transposer de manière correcte et complète la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie (2008/913/JAI) dans le droit national pour que des sanctions efficaces proportionnées et dissuasives soient systématiquement infligées aux auteurs des infractions. Les systèmes de justice pénale des États membres devraient également communiquer régulièrement les sanctions infligées aux auteurs des infractions ainsi que les motifs des jugements prononcés par les tribunaux.*

## La discrimination antisémite demeure invisible dans les principaux domaines de la vie

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Globalement, 11 % des répondants disent qu'ils ont ressenti une discrimination à leur égard en tant que Juifs au cours des 12 mois précédant l'enquête dans au moins un des cinq domaines cités dans l'enquête : emploi (au travail ou dans leur recherche d'emploi), éducation, santé ou logement.
- Plus de trois sur quatre (77 %) de ceux qui ont ressenti une discrimination à leur égard au cours des 12 mois précédant l'enquête n'ont pas signalé l'incident le plus grave dont ils ont été victimes à une autorité ni organisation quelconque.
- La majorité (52 %) des répondants qui ont ressenti une discrimination à leur égard au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui n'ont signalé nulle part l'incident le plus grave disent qu'ils n'étaient pas convaincus que le fait de signaler l'incident aurait amélioré leur situation. Un tiers des répondants ayant ressenti une discrimination à leur égard qui n'ont pas signalé l'incident le plus grave disent qu'ils ne l'ont pas fait parce que l'incident n'était pas suffisamment grave (34 %) ou parce qu'ils n'avaient pas de preuve (33 %).
- La majorité des répondants connaissent la législation interdisant la discrimination fondée sur la religion ou les origines ethniques ; entre 64 % et 87 % d'entre eux environ ont déclaré la connaître, selon le domaine. Les répondants connaissent principalement la législation contre la discrimination en matière d'emploi et le moins celle concernant la protection en matière de logement.
- La plupart des répondants (71 %) déclarent connaître dans leur pays une organisation de conseil et de soutien aux victimes de discrimination. Ils citent le plus souvent des organisations juives spécialisées dans la sécurité de la communauté juive et/ou l'antisémitisme, ainsi que des organismes nationaux de défense de l'égalité ou des droits de l'homme.

*« Il n'y a pas d'incident antisémite dans l'espace public principalement parce que, pour ne pas subir de discrimination, nombre d'entre nous décident de ne pas porter la kippa ou de ne pas s'étendre sur le sujet. Cachés, nous ne subissons pas de discrimination. » (Homme, 35-39 ans, Espagne)*

Les résultats de l'enquête montrent que l'antisémitisme se traduit non seulement par des crimes de haine, mais aussi par une inégalité de traitement dans les principaux domaines de la vie. Toutefois, vu le très faible taux de signalement des discriminations antisémites et de la banalisation apparente de ces incidents, les autorités compétentes,

les organismes de défense de l'égalité ou les organisations juives en ont peu connaissance. En comparant les résultats de l'enquête de 2012 et de celle de 2018, on s'aperçoit que les niveaux de perception de la discrimination antisémite dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé et du logement sont identiques. Le taux de signalement n'a pas bougé, il reste faible.

*« L'antisémitisme tel que je l'ai vécu est plus subtil que cela. C'est par exemple ce curieux silence qui s'est installé quand j'ai dit une fois au travail que j'étais Juif. »* (Homme, 25-29 ans, Suède)

D'après les résultats de l'enquête 2018, au cours des 12 mois précédant l'enquête, un répondant sur dix (11 %) a ressenti une discrimination à son égard en tant que Juif dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé ou du logement. Près de huit sur dix (77 %) de ceux qui déclarent avoir été victimes d'une telle discrimination n'ont signalé l'incident le plus grave à aucune autorité ou organisation, principalement parce qu'ils avaient l'impression que cela ne changerait rien (52 %); parce que l'incident n'était pas suffisamment grave (34 %); et parce qu'ils n'avaient pas de preuve de la discrimination (33 %). En revanche, la grande majorité des répondants connaissent la législation en vigueur contre la discrimination (en matière d'emploi pour 85 % d'entre eux, par exemple), ainsi que des organisations pouvant leur apporter des conseils ou un soutien en cas de discrimination (71 %), notamment des organisations juives et des organismes nationaux de défense de l'égalité.

La directive sur l'égalité raciale (200/43/CE) interdit toute discrimination ethnique dans les principaux domaines de la vie : emploi, éducation, santé ou logement. La directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi (2000/78/CE) interdit, quant à elle, toute discrimination fondée sur la religion ou les convictions dans le domaine de l'emploi. Dans ces directives, il est demandé aux États Membres de veiller, par tous les moyens appropriés et sur l'ensemble de leur territoire, à ce que les personnes concernées aient connaissance de toutes les dispositions de ces directives. Les directives prévoient des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives à l'encontre des auteurs des discriminations.

#### Avis de la FRA n° 4

*L'UE et ses États membres devraient veiller à ce que les victimes de discriminations antisémites soient encouragées à signaler ces incidents aux autorités compétentes, aux organismes de défense de l'égalité ou à des organisations tierces, et à ce que les démarches correspondantes leurs soient facilitées. Pour ce faire, les ministères concernés pourraient mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation spécifiques, financées par l'UE et ses États membres et menées en étroite collaboration avec les organismes nationaux de défense de l'égalité et les organisations juives. Leurs messages seraient ainsi mieux ciblés. Ces campagnes montreraient à quel point la discrimination antisémite constitue une violation grave des droits de l'homme et des droits fondamentaux et pourquoi il convient de demander réparation. Toute campagne devrait également préciser que les auteurs de ces discriminations feront l'objet de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives.*



## L'ENQUÊTE EN BREF

Ce résumé présente les principaux résultats de la deuxième enquête de la FRA sur les expériences et les perceptions des personnes juives en rapport avec le crime de haine, la discrimination et l'antisémitisme. Il analyse les données issues des réponses de 16 395 personnes s'identifiant elles-mêmes comme juives (âgées de 16 ans ou plus) dans 12 États membres de l'UE : Allemagne (DE), Autriche (AT), Belgique (BE), Danemark (DK), Espagne (ES), France (FR), Hongrie (HU), Italie (IT), Pays-Bas (NL), Pologne (PL), Royaume-Uni (UK) et Suède (SE). Plus de 96 % de la population juive estimée de l'UE réside dans ces États membres.<sup>5</sup>

### Déroulement de l'enquête

L'enquête a été réalisée en ligne en mai et juin 2018. En l'absence de cadres d'échantillonnage fiables et d'après les expériences de l'enquête de 2012,<sup>6</sup> la FRA a opté pour une solution en ligne, les personnes interrogées pouvant y répondre au moment et à l'endroit qui leur convenaient le mieux, à leur propre rythme et dans leur langue. Cette solution a permis également de fournir aux répondants des informations détaillées sur la FRA, sur les organisations assurant la collecte des données et sur la manière dont ces données seraient utilisées. Toutes les personnes intéressées et s'identifiant elles-mêmes comme juives, résidant dans les 12 États membres de l'UE désignés, pouvaient y participer et partager leurs expériences. C'était également la méthode la plus facile à utiliser pour interroger, dans des conditions égales, les répondants de tous les États membres sélectionnés. Cette méthode ne fournit pas un échantillon aléatoire répondant aux critères statistiques de représentativité. En revanche, elle génère des résultats solides et fiables, constituant les informations les plus complètes jamais obtenues sur les expériences d'antisémitisme dans l'UE.

### Participants

L'enquête était ouverte aux personnes âgées de 16 ans et plus, s'identifiant elles-mêmes comme juives – sur la base de leurs religion, appartenance ethnique, origines familiales ou autres – et qui, au moment de l'enquête, vivaient dans l'un des pays désignés. Les échantillons les plus nombreux ont été fournis par les deux pays ayant les plus grandes communautés juives de l'UE, à savoir la France et le Royaume-Uni. Des échantillons de plus 1 000 personnes ont été enregistrés pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède. Pour chacun des sept autres pays, l'échantillon comprend entre 400 et 800 répondants.

### Taille des échantillons par État membre participant

| Pays        | N     |
|-------------|-------|
| Autriche    | 526   |
| Belgique    | 785   |
| Danemark    | 592   |
| Allemagne   | 1 233 |
| France      | 3 869 |
| Hongrie     | 590   |
| Pays-Bas    | 1 202 |
| Italie      | 682   |
| Pologne     | 422   |
| Espagne     | 570   |
| Suède       | 1 193 |
| Royaume-Uni | 4 731 |

5 DellaPergola, S. (2016), *World Jewish Population, 2016*, Berman Jewish DataBank.

6 FRA (2013), *Discrimination et crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE : expériences et perceptions de l'antisémitisme*, Luxembourg, Office des publications.

### Questions posées

Les participants ont été interrogés sur les tendances de l'antisémitisme, sur l'antisémitisme en tant que problème dans la vie quotidienne, sur leurs propres expériences d'incidents antisémites, sur les incidents antisémites dont ils ont été témoins et sur leurs craintes d'être victimes d'une agression antisémite. L'enquête fournit également des données sur la mesure dans laquelle les répondants considèrent que les actes antisémites dirigés contre la communauté juive – tels que le vandalisme de sites juifs ou la diffusion de messages antisémites dans les médias ou sur l'internet – constituent un problème dans leur pays.

L'enquête a recueilli des données sur les effets que peut avoir l'antisémitisme sur le comportement des répondants au quotidien et sur leur sentiment de sécurité, ainsi que sur les mesures qu'ils prennent par crainte pour leur sécurité. Après les questions concernant leurs expériences personnelles de formes spécifiques de harcèlement ou de violence physique, les participants ont été invités à détailler ces incidents, notamment leur fréquence, le nombre et les caractéristiques des auteurs, et à indiquer s'ils avaient signalé l'incident à une organisation ou institution. L'enquête a recueilli des données sur les expériences personnelles de la discrimination fondée sur différents motifs et dans divers domaines de la vie quotidienne, par exemple au travail, à l'école ou dans certains services. L'enquête s'est ensuite attachée aux expériences des répondants en matière de discrimination, notamment en les interrogeant sur le signalement des incidents et les raisons pour lesquelles ils ne les ont pas signalés. L'enquête a examiné aussi dans quelle mesure les répondants connaissent la législation anti-discrimination ainsi que les organisations de soutien aux victimes et toute législation concernant la banalisation ou la négation de l'Holocauste.

### Présentation des résultats

Les résultats présentés concernent les 12 États membres participants. Un coefficient de pondération a été appliqué à la moyenne de tous les pays, en fonction de la taille de la population juive de ce pays. Les calculs sont basés sur le point médian des estimations de la population juive au sens strict et au sens étendu dans les pays sélectionnés (pour les estimations, voir : DellaPergola, S., *World Jewish Population*, Berman Jewish DataBank, 2016). Ceci permet d'ajuster proportionnellement les échantillons obtenus, de manière à conserver les relations existant entre les contributions des différents pays aux résultats au niveau de l'UE.







Ce résumé expose les principales conclusions de la deuxième enquête de la FRA sur les expériences des personnes juives en rapport avec le crime de haine, la discrimination et l'antisémitisme dans l'Union européenne. Il s'agit de la plus grande enquête sur la population juive jamais réalisée dans le monde. Près de 16 500 personnes s'identifiant comme juives y ont participé dans 12 États membres de l'UE. Cette enquête fait suite à la première enquête menée par l'Agence en 2012 dans sept pays.

Les résultats donnent à réfléchir. Ils soulignent que l'antisémitisme demeure omniprésent dans toute l'UE et qu'il s'est, à bien des égards, banalisé de manière inquiétante. Les informations importantes qui figurent dans ce rapport peuvent aider les décideurs politiques de toute l'UE à redoubler d'efforts pour garantir la sécurité et la dignité de toutes les personnes juives vivant dans l'UE.

## Informations supplémentaires

La version intégrale du rapport de la FRA sur les résultats de l'enquête – *Experiences and perceptions of antisemitism – Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU*, est disponible à l'adresse suivante : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/2nd-survey-discrimination-hate-crime-against-jews>

Pour plus d'informations sur le recueil des données par la FRA concernant les incidents antisémites et les crimes de haine, voir :

- FRA (2018), *Antisemitism: Overview of data available in the European Union 2007-2017*, Luxembourg, Office des publications
- FRA (2018), « Racism, xenophobia and related intolerances », Chapitre 4 du : *Fundamental Rights Report 2018*, Luxembourg, Office des publications
- FRA (2013), *Discrimination et crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE : expériences et perceptions de l'antisémitisme*, Luxembourg, Office des publications.

Pour plus d'informations sur les travaux de la FRA en matière d'éducation sur l'Holocauste et les droits de l'homme, voir : <http://fra.europa.eu/en/project/2006/holocaust-and-human-rights-education>.



Crimes de haine



Discours de haine



Égalité



Non-discrimination



Office des publicat

### FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu) – [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu)  
[facebook.com/fundamentalrights](https://www.facebook.com/fundamentalrights)  
[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://www.linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)  
[twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)



Photos (de gauche à droite/à partir du haut) : © Stock.adobe.com\_ Rafael Ben-Ari; Stock.adobe.com\_brat82; Stock.adobe.com\_dubova; Shutterstock.com\_129757388; Stock.adobe.com\_Odelia Cohen; Stock.adobe.com\_REDPIXEL; Stock.adobe.com\_Menschen; Stock.adobe.com\_Sergey Nivens; Stock.adobe.com\_superelaks.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'FRA n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.

Print: ISBN 978-92-9474-284-1, doi:10.2811/755436  
PDF: ISBN 978-92-9474-283-4, doi:10.2811/486618